

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

Décret n° 2023 - 1570 du 15 septembre 2023  
portant nomination du directeur général des transports terrestres

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92/011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-54 du 24 février 2023 portant organisation du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

**Article premier :** Monsieur Mopaya ATALI est nommé directeur général des transports terrestres.

**Article 2 :** Monsieur Mopaya ATALI percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Mopaya ATALI, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 1570 Fait à Brazzaville le 15 septembre 2022

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des transports, de l'aviation  
civile et de la marine marchande,

  
Honoré SAYI.-

Le ministre de l'économie et des  
finances,

  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics  
et du portefeuille public,

  
Ludovic NGATSE.-